

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**23 septembre 2025**

Etaient présents : Christian Asse, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice :	29	
Présents :	20	
Pouvoir :	3	<u>Excusés</u> : Sandrine Boire, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Béatrice Gautier,

Votants :	23	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,
-----------	----	--

Pouvoirs :

Sandrine Boire a donné pouvoir à Christian Asse  
Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_09\_19

### CREATION DE POSTE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer, suite à avancement de grade au 1<sup>er</sup> octobre 2025, le poste suivant :

- ✓ 1 adjoint technique principal de 2e classe à temps complet

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- ADOpte la modification du tableau des effectifs, à compter du 01/10/2025 qui sera composé de la façon suivante :

**EMPLOIS PERMANENTS**

		Au 01.10.2025
Rédacteur Principal 1ère classe	35 h 00	2
Rédacteur	35 h 00	1
Rédacteur	20 h 00	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35 h 00	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	35 h 00	2
Adjoint Administratif	35 h 00	2
Adjoint d'Animation	35 h 00	1
Adjoint d'Animation Principal de 2e classe	35 h 00	1
Assistant de Conservation du Patrimoine Principale 1ère classe	35 h 00	1
Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>e</sup> classe	35 h 00	1 vacant
Adjoint du Patrimoine	35 h 00	3
Ingénieur Principal	35 h 00	1
Technicien Principal 1ère classe	35 h 00	1
Technicien Principal 2 <sup>e</sup> classe	35 h 00	1
Technicien	35 h 00	1
Agent de Maîtrise Principal	35 h 00	1
Agent de Maîtrise	35 h 00	2
Adjoint Technique Principal 1ère classe	35 h 00	5 + 1 vacant
Adjoint Technique Principal 1ère classe	5 h 00	1
Adjoint Technique Principal 2e classe	35 h 00	6
Adjoint Technique	35 h 00	6 + 3 vacants
Adjoint Technique	26 h 00	1
Adjoint Technique	10 h 00	1
Adjoint Technique	5 h 00	1 vacant
Brigadier-Chef Principal de Police	35 h 00	4
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>		<b>52</b>

**EMPLOIS NON PERMANENTS**

Adjoint du Patrimoine (accroissement temporaire 12 mois sur une période de 18 mois)	35 h 00	1
Adjoint Technique Saisonnier	35 h 00	2
Attaché Principal (Petites Villes de Demain) (6 ans maxi)	35 h 00	1
Responsable évènementiel culturel et numérique	35 h 00	1
Conseiller numérique	35 h 00	1
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS</b>		<b>6</b>

**EMPLOI FONCTIONNEL**

Directeur Général des Services	35 h 00	1
<b>TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL</b>		<b>1</b>

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD

Le Maire

  
  
Yves DESHAYES